Organigramme des décisionnaires

Les Fondateurs

Le Bureau

Les collèges

Le Président
+adjoint

Le Secrétaire
+ adjoint

Le Trésorier
+ adjoint

Les Membres du bureau

Les Bénévoles

Les Bénévoles experts

- Chaque candidat doit être adhérent 12 mois et avoir le statut de bénévole expert ;
- Les candidats sont élus par les 2/3 des voix des fondateurs et du bureau ;
- Les membres ont un mandat 3 ans ;
- Ils obtiennent un droit de vote à l'AG.

- Chaque candidat doit être adhérent 12 mois et avoir le statut de bénévole expert ;
- Les candidats sont élus par les 2/3 des voix des fondateurs et du bureau ;
- Les membres ont un mandat 3 ans ;
- Ils obtiennent un droit de vote à l'AG.

- Chaque candidat doit être adhérent 12 mois ;
- Les candidats qui ont le plus de voix auprès des membres sont élus ;
- Les membres ont un mandat 3 ans ;
- Ils obtiennent un droit de vote à l'AG.

Assemblée Générale

- Constituée des 11 membres ayant un droit de vote